



**BTS
CG**

**BTS Comptabilité
Gestion, [RNCP 39159](#)**

ALTERNANCE

Formation en alternance,
en mixité de public

Dates de la formation :
de septembre 2026 à juin 2028

Durée : 2 ans – 1350 H

Rythme de l'alternance dès la 1^{ère} année :

- 2 j/ semaine en centre de formation
- 3 j/ semaine en entreprise

Condition d'admissibilité :
être titulaire d'un Baccalauréat

Période d'inscription :

- 1^{ère} année : Parcoursup à partir de février
- 2^{ème} année : contactez-nous à ufa@sta-flers.fr

Inscription définitive à compter de la
signature du contrat d'alternance.

Statut :

- Contrat d'apprentissage (29 ans maximum) sauf exception prévue par la loi
- Contrat de professionnalisation également possible
- Formation continue

OBJECTIFS

Le titulaire du BTS CG est capable **de prendre en charge les activités comptables et de gestion de l'organisation à laquelle il appartient ou pour le compte de laquelle il agit au titre d'un prestataire extérieur.**

L'environnement des activités comptables est au croisement d'enjeux variés : la prise en charge de composantes de l'activité soit par des acteurs spécialisés du secteur (cabinet comptable, organisme de gestion), soit par un service spécialisé au sein d'une organisation dont l'activité est autre (cas du service comptable ou du comptable unique d'une entreprise) ; l'évolution de la législation et de la réglementation exigeant une attitude permanente de veille ; l'importance accrue des traitements informatisés et des procédures comptables.

Niveau 5

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2029

Certificateur : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

COMPÉTENCES VISÉES

- ◆ **Contrôler et traiter** comptablement des opérations commerciales
- ◆ **Contrôler et produire** de l'information financière
- ◆ **Gérer** des obligations fiscales
- ◆ **Analyser et prévoir** l'activité
- ◆ **Gérer** la paie
- ◆ **Analyser** la situation financière
- ◆ **Fiabiliser** l'information et les systèmes d'information comptable

SECTEURS D'ACTIVITE

- ◆ Entreprises du secteur privé et du secteur public
- ◆ Cabinets prestataires de services comptables
- ◆ Secteur associatif
- ◆ Service comptable et financier du secteur administratif (public)

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- ◆ Assistant(e) contrôleur de gestion
- ◆ Technicien(ne) des services comptables
- ◆ Collaborateur(trice) au sein de cabinets d'expertise comptable
- ◆ Assistant(e) comptable
- ◆ Comptable unique

POURSUITE D'ETUDES

Avec un BTS CG validé, les diplômés peuvent poursuivre en licence dans les secteurs de la finance-comptabilité, des ressources humaines ou de la gestion d'entreprise, en Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG), en licence (L3 économie-gestion, gestion ou AES).

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES/METHODES PEDAGOGIQUES :

Contrôle en cours de formation (épreuves écrites et orales) et partiels en fin de semestre, avec remise de bulletins de notes et appréciations de l'équipe pédagogique.

Un bilan individuel d'acquisition des compétences et des savoirs est réalisé en fin de chaque semestre.

Les cours ont lieu en présentiel, à 100 % : cours théoriques, cours pratiques, évaluations régulières.

UNITÉS DE FORMATION

- ◆ Culture Générale
- ◆ Anglais
- ◆ Culture Economique Juridique et Managériale (CEJM)
- ◆ Mathématiques appliquées
- ◆ Processus comptables : Contrôle et traitement comptable des opérations commerciales / Contrôle et production de l'information financière / Gestion des obligations fiscales et des relations sociales / Analyse et prévision de l'activité et de la situation financière / Fiabilisation de l'information et système d'information comptable
- ◆ LV2 facultative (allemand ou espagnol)

Date d'ouverture de la 1^{ère} session au Campus de Flers : 1^{er} septembre 2021

Résultats
2024 - 2025

[InserJeune](#)

Taux de réussite examen : 100 %
Taux de poursuite d'études : 33 %
Taux d'insertion dans l'emploi : 67%

Retrouvez toutes nos statistiques sur notre site internet.

RÉMUNÉRATION EN APPRENTISSAGE

Salaires minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage en vigueur au moment de la signature du contrat :

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
2025 - 2026			
BTS 1 ^{ère} année	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100% du SMIC
BTS 2 ^{ème} année	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Ne pas jeter sur la voie publique.

Accessibilité :



Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous, nous étudierons les modalités d'accueil.

AIDE AUX EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E)

Les entreprises bénéficient de l'exonération des cotisations salariales et de la CSG-CRDS, dans la limite de 50 % du SMIC, ainsi que d'une aide de 4500 € pour les employeurs de moins de 250 salariés et de 1500 € pour les autres.

De plus une aide de 6000 € est versée aux entreprises pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap.